



OLIVIER DUSSOPT  
SECRETARE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 6 mars 2019  
N°630

## **M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, étend le délai de concertation sur le projet de loi de transformation de la fonction publique**

M. Olivier DUSSOPT a présidé ce jour le Conseil commun de la fonction publique (CCFP), réuni pour examiner le projet de loi de transformation de la fonction publique, présenté le 13 février dernier.

Après constatation d'un défaut de quorum, pour le collège des organisations syndicales représentatives, le Secrétaire d'État a informé les participants que la séance ne pouvait se tenir.

À ce jour, et sur les articles du projet de loi soumis à l'examen du CCFP, 248 amendements ont été déposés par les organisations syndicales, y compris par celles ayant fait le choix de ne pas siéger lors de cette séance du CCFP, ainsi que par les employeurs territoriaux et hospitaliers.

En réponse, notamment à la demande de la CFDT, et pour que les membres du CCFP bénéficient du même calendrier d'examen du projet de loi que les membres des autres instances consultatives (Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) le Secrétaire d'État a décidé d'ouvrir, de manière exceptionnelle, et sans aucune obligation, un nouveau délai de dépôt et de concertation sur les amendements déposés. Ce nouveau délai va donc permettre aux organisations syndicales qui le souhaitent, tout comme aux employeurs publics des trois versants, de déposer ou de modifier leurs amendements au projet de loi de transformation de la fonction publique.

Des réunions seront organisées dans les prochains jours avec celles et ceux qui en font la demande afin de débattre des amendements déposés ou susceptibles de l'être. *« Il est essentiel que ce temps de concertation supplémentaire soit collectivement mis à contribution pour enrichir le texte, dans l'intérêt général des services, des agents et des usagers du service public. Il y a de très fortes attentes qui s'expriment dans les territoires, notamment par les agents que je rencontre à chacun de mes déplacements, et ce projet de loi nous offre l'opportunité d'y répondre concrètement et rapidement »*, a rappelé le Secrétaire d'État Olivier DUSSOPT.

Une nouvelle convocation sera adressée aux membres du CCFP afin de réunir l'instance en fin de semaine prochaine.

### **Contact presse :**

**Secrétariat du chef de cabinet :** 01 53 18 45 75 / [chefcab.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:chefcab.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr)